

DÉLIBÉRATION n° 2024-03-11-7

Le conseil d'administration, en sa séance du 11/03/2024,  
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 841-5, D. 841-2 à D. 841-11 et D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

**OBJET** : Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan des actions menées durant l'année 2023

Le conseil d'administration approuve, au titre de l'exercice 2023, le bilan des actions conduites par l'IEP dont le financement est issu des recettes de la CVEC et leur reconduction pour l'année suivante, telles que présentées en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

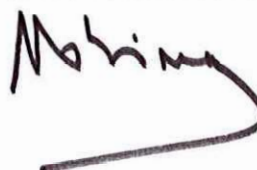
Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2024

Aurélie Robineau-Israël  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 27/03/2024

## Gestion de la Cotisation Vie Etudiante et de Campus (CVEC) Bilan 2023

La loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018 a institué une nouvelle contribution obligatoire, la Cotisation Vie Etudiante et de Campus (CVEC), qui remplace la cotisation de sécurité sociale. Son montant est forfaitaire (100€).

Cette création avait 5 objectifs principaux :

- Rénovation de la politique de prévention et amélioration de l'accès aux soins des étudiants ;
- Renforcement de l'accompagnement social des étudiants ;
- Développement de la pratique sportive des étudiants ;
- Diversification des projets et événements artistiques et culturels dans les ESR ;
- Amélioration de l'accueil des étudiants.

Au titre de l'exercice 2023, Sciences Po Aix a perçu une recette de 82 556 €.

Les dépenses inscrites dans le cadre de la dotation CVEC sont fléchées dans le budget de l'établissement, elles sont essentiellement gérées par la Direction des Relations Extérieures et de la Vie Etudiante (DREVE). Les grandes lignes des actions menées ces dernières années n'ont pas tellement variées, l'établissement compte tenu du montant des recettes CVEC et de sa taille n'a pas la possibilité de couvrir tous les champs ouverts.

Les domaines de la santé, de la culture et du soutien aux projets étudiants sont les trois axes retenus. Les actions sont déclinées par thématique.

### Santé : accès aux soins et prévention

Depuis 2018, sur la partie « prévention », **l'intervention d'une sophrologue** au sein des locaux a été proposée à l'ensemble des étudiants. En groupe ou individuellement ceux-ci peuvent bénéficier des prestations et conseils d'une professionnelle.

Ce dispositif est très apprécié, l'ensemble des créneaux sont remplis chaque année, les étudiants apprécient grandement le bénéfice de ces séances.

Ce dispositif a vocation à être pérennisé dans les années à venir. La dépense 2023 est de 16,4 K€.

Les actions liées à l'accès aux soins sur la partie santé mentale, se sont matérialisées par **la présence d'une psychologue** par demi-journée, dans les locaux.

Dans une démarche d'un premier diagnostic (mais pas d'un traitement de fond), les étudiants sont satisfaits du professionnalisme et de la possibilité d'avoir accès rapidement à une psychologue.

Comme pour la sophrologie, les actions menées sur cet aspect de santé mentale semblent devoir être maintenues dans les années à venir au sein de l'établissement. Le coût sur l'année 2023 est de 17,7 K€.

### L'accompagnement social des étudiants

Chaque année, l'établissement vient en aide aux étudiants en précarité sociale ou rencontrant des difficultés ponctuelles. Une partie du fonds dédié à ce soutien est alimenté par la CVEC.

Via le dispositif du FSDIE social, au titre de l'exercice 2023, l'Institut a décaissé 15 180 €.

### Diversification des projets et événements artistiques et culturels

L'établissement a une politique culturelle depuis de nombreuses années.

Outre les aides apportés aux projets associatifs étudiants (42 associations étudiantes à Sciences Po Aix) l'engagement institutionnel se traduit par la tenue chaque année d'une saison culturelle avec la présence d'un artiste en résidence.

Les actions proposées sont une déclinaison de la compétence artistique retenue (photographie, écriture, danse ...).

Ces actions se traduisent par un travail en groupe sur une temporalité « longue » (octobre à juin) et des événements dans des lieux culturels partenaires de Sciences Po Aix.

L'ensemble des prestations est accessible gratuitement pour les étudiants bénéficiaires.

En 2022-2023 que des ateliers ont été animés par Louise Couzinier (artiste plasticienne) avec des étudiants et des personnels de l'Institut.

L'établissement y a consacré 3 680 €.

Enfin l'établissement finance chaque année de nombreux projets étudiants, en 2023, 28 K€, ont été décaissés pour 24 projets

Il est proposé pour l'année 2023 de reconduire les axes et actions détaillés ci-dessus.

### Synthèse

<i>Type de dépenses</i>	<i>Montants 2022</i>	<i>Montants 2023</i>
SOPHROLOGUE	11 300 €	16 440 €
PSYCHOLOGUE	17 200 €	17 750 €
SOUTIEN ASSOCIATIF	33 294 €	28 000 €
SOUTIEN SOCIAL	10 010 €	15 180 €
CULTURE	5 170 €	3 680 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>76 974 €</b>	<b>81 050 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>65 958 €</b>	<b>82 566 €</b>
<i>RELIQUAT</i>	<i>-11 016 €</i>	<i>1 506 €</i>

